Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051230DOTEP-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du sept mai avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	P
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HAREL Jean-Pierre	R
HOCHET Lyna	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
HAREL Jean-Pierre	*HOCHET Lyna*	L'ensemble de la séance

M. Samuel GUERAULT s'est retiré et n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Pauline BERTIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051230DOTEP-DE

Délibération 2026.05.12.30
Dotation Ecole Privée Année civile 2026

Comme suite au vote du coût à l'élève 2025, la dotation de fonctionnement du RPI pour l'année 2026 est la suivante :

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DU RPI pour l'année 2026

Dotation de fonctionnement RPI 1e semestre 2026					
Année civile 2026 : périodes 1 et 2	Nombre de mois/10 mois	Nombre d'élèves	Classes	Coût élève 2025	TOTAL
Janvier à mars 2026	3	19	maternelle	1 502,68 €	8 565,28 €
	3	26	primaire	487,75 €	3 804,45 €
Avril à juillet 2026	3	21	maternelle	1 502,68 €	9 466,88 €
	3	26	primaire	487,75 €	3 804,45 €
TOTAL A VERSER					25 641,06 €

Concernant la période de septembre à décembre (4/10e de l'année civile), celle-ci sera versée en octobre-novembre sur présentation de la liste des élèves à la rentrée de septembre 2026.

M. Samuel GUERAULT (Président OGEC) se retire avant le vote de la délibération et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***ADOPTE la dotation RPI 2026 pour les périodes 1 et 2 d'un montant de 25 641,06 €, autorise la Maire à verser la 3e période sur présentation de la liste des élèves scolarisés en septembre 2026.***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

Rosi BORDET